

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD" Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE (Exprimé en dinars)

ACTIFS	2017	2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 240 219	1 181 752
Moins : amortissement	-1 125 478	-1 042 539
<i>S/Total</i>	B.1 <u>114 741</u>	<u>139 213</u>
Immobilisations corporelles	87 918 937	83 641 831
Moins : amortissement	-60 384 252	-54 853 547
<i>S/Total</i>	B.2 <u>27 534 685</u>	<u>28 788 284</u>
Immobilisations financières	905 607	1 242 980
Moins : Provisions	-56 594	-56 594
<i>S/Total</i>	B.3 <u>849 013</u>	<u>1 186 386</u>
Total des actifs immobilisés	28 498 439	30 113 883
Autres actifs non courants	167 707	679 214
Total des actifs non courants	28 666 146	30 793 097
ACTIFS COURANTS		
Stocks	33 468 714	29 197 182
Moins : Provisions	-2 977 660	-1 214 508
<i>S/Total</i>	B.4 <u>30 491 054</u>	<u>27 982 674</u>
Clients et comptes rattachés	55 011 127	46 294 585
Moins : Provisions	-7 948 551	-6 487 012
<i>S/Total</i>	B.5 <u>47 062 576</u>	<u>39 807 573</u>
Autres actifs courants	12 160 859	11 935 520
Moins : Provisions	-142 492	-145 061
<i>S/Total</i>	B.7 <u>12 018 367</u>	<u>11 790 459</u>
Placement et autres actifs financiers	B.8 464 810	785 790
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 8 839 186	8 060 593
Total des actifs courants	98 875 993	88 427 089
Total des actifs	127 542 139	119 220 186

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2017	2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	1 578 627	743 331
Réserves consolidées	<u>29 058 000</u>	<u>27 510 208</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	42 636 627	40 253 539
Résultat de l'exercice consolidé	9 296 116	2 782 017
Total des capitaux consolidé propres avant affectation	51 932 743	43 035 556
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	1 169 808	740 213
Résultat des minoritaires	<u>295 133</u>	<u>786 268</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 1 464 941	1 526 481
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 30 587 783	32 324 780
Provisions	B.12 <u>2 828 010</u>	<u>1 917 664</u>
Total des passifs non courants	33 415 793	34 242 444
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 7 870 331	9 061 970
Autres passifs courants	B.14 11 614 837	9 661 555
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.15 <u>21 243 494</u>	<u>21 692 180</u>
Total des passifs courants	40 728 662	40 415 705
Total des passifs	74 144 455	74 658 149
Total des capitaux propres et des passifs	127 542 139	119 220 186

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

		2017 Au 31/12/2017	2016 Au 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	120 160 216	97 458 597
Autres produits d'exploitation	R.2	282 682	258 378
Total des produits d'exploitation		120 442 898	97 716 975
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-5 613 106	8 470 863
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	71 691 158	49 042 255
Charges de personnel	R.4	19 604 398	16 561 159
Dotations aux amortissements et prov	R.5	9 999 594	8 815 614
Autres charges d'exploitation	R.6	10 178 994	8 236 295
Total des charges d'exploitation		105 861 039	91 126 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 581 859	6 590 789
Produits des placements	R.7	298 321	282 319
Charges financières nettes	R.8	-3 172 594	-1 826 103
Autres gains ordinaires	R.9	233 000	279 743
Autres pertes ordinaires	R.10	-110 979	-138 019
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		11 829 608	5 188 729
Impôt sur les bénéfices	R.11	2 238 359	1 424 538
Eléments Extra-ordinaires (Gains/pertes)		0,000	195 906
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 591 249	3 568 285
Quote-part des intérêts minoritaires		295 133	786 268
RESULTAT NET PART DE GROUPE		9 296 116	2 782 017

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2017 Au 31/12/2017	2016 Au 31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Resultat net de l'ensemble consolidé	9 591 250	3 568 285
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	10 295 037	9 304 082
. Variation des stocks	-3 999 043	4 593 724
. Variation des créances	-7 966 319	2 696 835
. Variation des autres actifs	104 164	-895 429
. Variation des fournisseurs	-760 737	-2 369 194
. Variation des autres passifs	139 941	-40 959
. Plus ou moins value de cession	-54 490	-22 844
. Modification comptable	0	-36 118
. Quote-part des subventions d'investissements	-70 413	-70 413
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	7 279 389	16 727 969
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 585 290	-2 694 474
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	56 643	43 042
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-44 254	-221 454
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	566 487	507 095
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	0	-439 994
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	10	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-4 006 403	-2 805 785
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/Cession actions propres	594 517	-205 682
- Dividendes et autres distributions	-1 094 102	-374 291
- Encaissement provenant des emprunts	1 972 831	49 716
- Remboursement d'emprunts	-3 653 650	-4 498 249
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-2 180 404	-5 028 506
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES ETABLISSEMENTS ETRANGERE	155 343	378 194
VARIATION DE TRESORERIE	1 247 924	9 271 872
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-9 738 298	-19 010 170
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-8 490 374	-9 738 298

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2017 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société Enersys Assad
- La société Enersys Assad North Africa
- La société Enersys Assad Industriel
- La société Assad Batterie Maroc
- La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

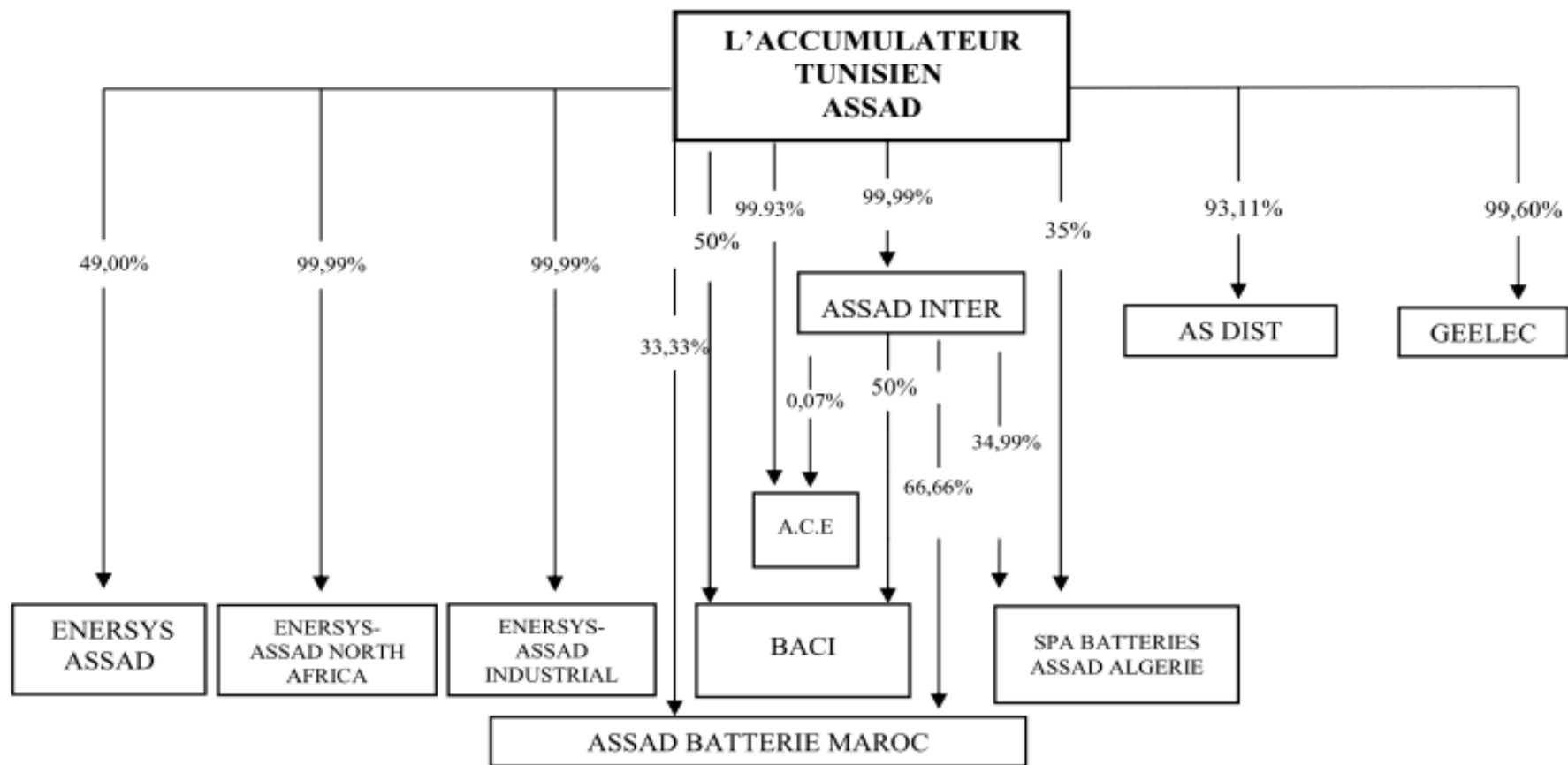
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2017 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Assad Batterie Maroc	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle Exclusif	93	Intégration globale
Enersys Assad	Industrie	49	Contrôle conjoint	49	Intégration proportionnelle
Enersys Assad North Africa	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Enersys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des «intérêts minoritaires» dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2017.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDE

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Assistances techniques	10 039	4 155
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	3 238	3 238
Logiciels	1 028 876	976 293
Sous-total	1 240 219	1 181 752
Amortissement	-1 125 478	-1 042 539
Total	114 741	139 213

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrains	5 667 624	5 503 817
Constructions	9 095 078	9 060 766
Matériel & outillage Ind.	51 498 582	49 707 488
Matériel de transport	2 401 795	2 429 728
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 616 625	1 608 078
Equipements de bureau	1 237 531	1 159 340
Matériel informatique	1 355 074	1 303 879
Immobilisation à statut juridique particulier	1 502 556	1 502 556
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	4 341 178	4 032 439
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 953 468	5 799 984
Immobilisations corporelles en cours	3 218 538	1 502 868
Autres immobilisations corporelles	83	83
Sous total	87 918 937	83 641 831
Amortissement	-60 384 252	-54 853 547
Total	27 534 685	28 788 284

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dépôts de cautionnements versés	231 399	537 548
Prêts au personnel	275 140	293 943
Autres Prêts	31 728	0
Titres de participation	246 036	245 801
Emprunt national	121 304	165 688
Sous total	905 607	1 242 980
Provision sur dépôt et cautionnement	-21 013	-21 013

Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-56 594	-56 594
Total	849 013	1 186 386

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technology	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicafe Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicafe Assad)	1	1
Autres titres de participation	8 535	8 300
Total	246 036	245 801

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Frais préliminaires	167 707	679 214
Total	167 707	679 214

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Matières premières	12 323 026	13 072 340
Matières consommables et pièce de rechange	4 894 629	4 123 995
Produits finis et en cours de production	16 251 059	12 000 847
Sous total	33 468 714	29 197 182
Provision sur stocks	-2 977 660	-1 214 508
Sous total	-2 977 660	-1 214 508
Total	30 491 054	27 982 674

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients ordinaires	45 955 854	36 267 013
Clients effets à recevoir	3 791 149	3 540 560
Clients douteux et litigieux	5 264 124	6 487 012
Sous total	55 011 127	46 294 585

Provisions sur clients	-7 948 551	-6 487 012
Sous total	-7 948 551	-6 487 012
Total	47 062 576	39 807 573

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Avances et prêts au personnel	328 372	94 045
Charges constatées d'avance	746 645	736 660
Compte d'attente	97 394	96 622
Débiteurs divers	163 202	169 205
Etat, crédit de TVA	3 907 047	4 064 717
Etat, crédit d'IS	6 805 609	6 634 197
Fournisseurs avances et acomptes	112 498	139 982
Produits à recevoir	92	92
Sous total	12 160 859	11 935 520
Provisions sur actifs courants	-142 492	-145 061
Total	12 018 367	11 790 459

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	156 465	320 844
Placements	308 345	464 946
Total	464 810	785 790

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres organismes financiers	86 645	19
Banques	7 958 094	7 660 727
Caisses	61 251	30 539
Chèques à l'encaissement	585 860	300 199
Effets remis à l'encaissement	75 055	8 539
Régie d'avance et accréditif	72 281	60 570
Total	8 839 186	8 060 593

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	29 058 000	27 510 208

Autres Capitaux Propres	1 578 627	743 331
Résultat de l'exercice consolidé	9 296 116	2 782 017
Total - Capitaux propres	51 932 743	43 035 556
Réserves des minoritaires	1 169 808	740 213
Résultat des minoritaires	295 133	786 268
Total - Intérêts minoritaires	1 464 941	1 526 481

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts bancaires	5 533 943	7 130 606
Emprunts obligataires	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	53 840	194 174
Total	30 587 783	32 324 780

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Provisions pour garanties données	465 750	452 507
Provisions pour risques et charges	2 362 260	1 465 157
Total	2 828 010	1 917 664

1. La société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

2. La filiale « General d'équipements électriques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat de contrôle a été reçue en date du 8 août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 DT en principal et pénalités dont 538 855 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La provision constatée au niveau des états financiers consolidés pour faire face à ce risque est de l'ordre de 242 857 dinars.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	7 432 286	8 357 519
Fournisseurs d'immobilisations	8 526	531 412
Fournisseurs factures non parvenues	429 519	173 039
Total	7 870 331	9 061 970

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Associés, dividendes à payer	85 010	85 238
Caisse de sécurité sociale	1 329 730	1 038 206
Charges à payer	2 742 215	2 653 131
Compte d'attente	11 418	8 462
Comptes courants associés	48 199	34 398
Créditeurs divers	43 840	131 554
Etat, impôts et taxes	2 502 428	2 000 419
Opérations particulières avec l'Etat	2 182	32 039
Personnel charges à payer	3 510 241	2 413 043
Personnel rémunérations dues	735 229	40 182
Clients Avances et acomptes	0	479 448
Ristournes clients	597 145	745 435
Produit constaté d'avance	7 200	0
Total	11 614 837	9 661 555

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Crédit de préfinancement export	17 329 000	16 161 928
Découverts bancaires	560	1 636 963
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 750 118	3 522 521
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	103 357	287 110
Intérêts courus	60 459	83 658
Total	21 243 494	21 692 180

V- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

Désignation	2017	2016
Chiffre d'affaires	120 160 216	97 458 597
Total	120 160 216	97 458 597

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2017	2016
Produits de location	198 220	187 965
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Subvention d'exploitation	14 049	0
Total	282 682	258 378

R.3. Achats consommés de matières

Désignation	2017	2016
Achats consommés de Plomb	34 521 060	19 643 423
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	656 306	-563 771
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	29 523 884	24 657 485
Achats de pièces de rechange	2 983 008	1 687 328
Autres achats non stockés	1 050 548	691 193
Achats de marchandises	2 956 352	2 926 597
Total	71 691 158	49 042 255

R.4. Charges de personnel

Désignation	2017	2016
Salaires bruts	16 082 034	13 506 567
Cotisation sécurité sociale	3 211 823	2 796 443
Autres charges de personnel	310 541	258 149
Total	19 604 398	16 561 159

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	2017	2016
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 787	75 983
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	5 576 673	6 260 279
Dotation aux résorptions des charges reportées	54 128	171 155
Dotation aux provisions	5 560 364	3 723 025
Reprises sur provisions	-1 272 358	-1 414 828
Total	9 999 594	8 815 614

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2017	2016
Déplacement, mission et réception	605 622	514 156
Redevances	50 019	47 835
Divers services extérieurs	557 881	269 461
Entretien et réparation	860 526	497 137
Frais de transport	1 365 006	1 097 232
Frais postaux et de télécommunication	274 596	191 770
Honoraires	1 581 291	1 765 148
Impôts et taxes	1 035 120	851 166
Jetons de présence	295 618	171 198
Location	1 312 561	1 038 633
Personnel extérieur à l'entreprise	249 890	171 169
Primes d'assurance	334 813	327 759
Publicité, publication et relation publique	931 533	679 983
Services bancaires et assimilés	690 051	555 954
Sous-traitance générale	34 469	57 694
Total	10 178 994	8 236 295

R.7. Produits de placements

Désignation	2017	2016
Divers Produits	291 288	276 098
Produits nets des titres SICAV	7 033	6 221
Total	298 321	282 319

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2017	2016
Charges d'intérêts nettes	-4 183 429	-4 280 754
Gains de change	4 634 930	3 864 412
Pertes de change	-3 618 875	-1 409 761
Pertes sur créances liées à des participations	-5 220	0
Total	-3 172 594	-1 826 103

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2017	2016
Gains sur éléments non récurrents	166 373	256 381
Plus-value sur cession d'immobilisations	66 627	23 362
Total	233 000	279 743

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2017	2016
Moins-value sur cession d'immobilisations	-12 137	-518
Pertes sur éléments non récurrents	-98 842	-137 501
Total	-110 979	-138 019

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2017	2016
Impôts sur les sociétés	2 238 359	1 424 538
Total	2 238 359	1 424 538

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

Désignation	2017	2016
Autres organismes financiers	86 645	19
Banques	7 958 094	7 660 727
Caisses	61 251	30 539
Chèques à l'encaissement	585 860	300 199
Effets remis à l'encaissement	75 055	8 539
Régie d'avance et accreditif	72 283	60 570
Sous total	8 839 186	8 060 593
Crédit de préfinancement export	-17 329 000	-16 161 928
Découverts bancaires	-560	-1 636 963
Sous total	-17 329 560	-17 798 891
Total	-8 490 374	-9 738 298

Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Février 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission du commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 Juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	51 932 743TND
Dont un bénéfice de la période (part du Groupe) de	9 296 116TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés B.12. « Provisions pour risques et charges » qui expose les faits suivants :

- 1- La société mère « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

- 2- La Filiale « GENERAL D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES « GEELEC » » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 08 Août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 dinars en principal et pénalités dont 538 855 dinars de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la société.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de 242 857 dinars.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au responsable de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 30 avril 2018

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF